



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de l'action éducative  
et de la performance scolaire  
Bureau : DAEPS 1

Affaire suivie par :  
Eric Lapèze  
Tél : 05 36 25 87 62  
Mél : daeps1@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 11 décembre 2023

Le recteur de l'académie de Toulouse

-Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles R.511-44, R.511-45 et D.511-46

## ARRÊTE

**Article 1** : Les membres autres que la présidente ou son représentant ont la qualité de membre d'un conseil de discipline d'établissement. Ils sont nommés pour un an.

**Article 2** : Le conseil de discipline départemental des élèves des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) du Tarn répond à la composition suivante :

### Présidente :

-Madame Marie-Claire Duprat, directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;

### ou son représentant :

-Monsieur Jean-Luc Delerue, proviseur du lycée « Bellevue » - Albi ;

### Représentants des personnels de direction :

-Madame Florence Lenzini, principale du collège « Louis Pasteur » - Graulhet ;

-Monsieur Gilles Martinez, proviseur du lycée « Las Cases » - Lavaur ;

### Représentants des personnels d'enseignement

Madame Hélène Bouzat, collège « Jean Jaurès » - Albi ;

Madame Léa Blomme, lycée « Las Cases » - Lavaur ;

### Représentant des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

-Monsieur Alexandre Pezet , collège « Les Clauzades » - Lavaur ;

### Représentante des Conseillers Principaux d'Education :

-Madame Marion Saintenac, collège « Albert Camus » - Gaillac ;

### Représentantes des parents d'élèves :

-Madame Ingrid Germain, lycée « Las Cases » - Lavaur ;

-Madame Frédérique Jeannot, lycée « Louis Rascol » - Albi ;

### Représentants des élèves :

-Monsieur Simon Schutt, collège « Aristide Bruant » - Albi ;

-Monsieur Yon Defontaine, lycée professionnel « Henri de Toulouse-Lautrec » - Albi ;

**Article 3** : Madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,  
Pour le secrétaire général empêché,  
La secrétaire générale adjointe  
Organisation scolaire et pilotage académique

Fabienne TAJAN